

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
14/10/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un octobre 2019 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

**Présents : M. RAMEAU Mmes GERARD,
SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE,
AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-
ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO,
Mme AIMONE- CAT, M. ROUCH,
Mme CAHUZAC.**

**D.C.M. N° 10.7
Convention de servitude ENEDIS
Parcelle B 771**

Absente : Mme TONELLO

Monsieur RAMEAU Roger a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention de servitude doit être signée avec ENEDIS en raison du passage d'une ligne électrique en souterrain sur la parcelle cadastrée section B numéro 771.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

A U T O R I S E à l'unanimité des membres présents,

Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS portant sur la parcelle communale cadastrée section B numéro 771.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **24.10.2019**
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 23 octobre 2019

Le Maire,

